



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 janvier 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 Janvier 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 Janvier 1998

**Travaux de rénovation des installations thermiques et techniques de  
divers bâtiments - Tranches 97 et 98 - Avenant n° 1 au marché de  
maîtrise d'oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Robert LEON.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Dans le cadre de la programmation pluri-annuelle, des travaux de rénovation, d'économies d'énergie et de mise en conformité des installations thermiques et techniques sont à entreprendre dans divers bâtiments : piscines, groupes scolaires, centre municipal d'action culturelle François Mitterrand et salle des fêtes.

Par délibération en date du 26 mars 1997, vous avez décidé de lancer une consultation pour le choix d'une maîtrise d'oeuvre. Le groupement LEDOUX B.E. - CHRETIEN - Bureau Technique du Poitou, a été retenu.

Après étude de projet et diagnostic détaillé, il s'avère que le gainage aéraulique à l'intérieur des poutres de la structure de la Piscine Champommier est en matériaux contenant de l'amiante. Même si la réglementation actuelle, suite aux résultats des mesures effectuées par le CEBTP sur la qualité de l'air (taux de fibres très inférieur aux normes), n'impose pas l'enlèvement de ces matériaux, il est toutefois préférable de le faire compte-tenu de l'usage des gaines (soufflage air chaud) et de la non garantie concernant la tenue dans le temps du matériau.

En conséquence, pour que le groupement d'étude LBE - CHRETIEN - BTP puisse établir le projet et le dossier d'appel d'offres concernant les travaux, il convient de passer un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre indiquant que le coût prévisionnel global des travaux passera de 3.920.000 F H.T. à 4.577.100 F H.T. avec une nouvelle répartition des différentes tranches.

Les crédits nécessaires à la maîtrise d'oeuvre sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le groupement LEDOUX Bureau d'Etudes - CHRETIEN - B.T.P.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC